

# Adapt'Action

**TUNISIE – Renforcement du dispositif institutionnel de gouvernance du changement climatique du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP) de Tunisie**

**(Axe 1)**

## **Rapport d'analyse institutionnelle (Livrable n°2)**

[VERSION DRAFT - 19/10/2019]



## Sommaire

---

|                                                                                                                                                                                                                                 |                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Sigles et acronymes .....                                                                                                                                                                                                       | 3                                  |
| 1 Contexte et objectifs .....                                                                                                                                                                                                   | 5                                  |
| 1.1 Contexte.....                                                                                                                                                                                                               | 5                                  |
| 1.2 Objectif .....                                                                                                                                                                                                              | 6                                  |
| 1.3 Méthodologie .....                                                                                                                                                                                                          | 6                                  |
| 2 Etat des lieux de l'intégration des enjeux liés au CC au niveau stratégique.....                                                                                                                                              | 6                                  |
| 2.1 Intégration dans les stratégies et politiques nationales.....                                                                                                                                                               | 6                                  |
| 2.2 Intégration dans les stratégies et politiques du MARHP .....                                                                                                                                                                | 8                                  |
| 2.3 Dispositifs de concertation .....                                                                                                                                                                                           | 10                                 |
| 3 Dispositifs d'intégration au niveau opérationnel.....                                                                                                                                                                         | 11                                 |
| 3.1 Programme associés .....                                                                                                                                                                                                    | 11                                 |
| 3.2 Dispositifs de planification et de mise en œuvre .....                                                                                                                                                                      | 12                                 |
| 4 Dispositifs de gouvernance associés .....                                                                                                                                                                                     | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 4.1 Au niveau central .....                                                                                                                                                                                                     | 12                                 |
| 4.2 Au niveau décentralisé – cas du CRDA de Manouba .....                                                                                                                                                                       | 15                                 |
| Conclusion .....                                                                                                                                                                                                                | 16                                 |
| Annexe 1 : Revue bibliographique .....                                                                                                                                                                                          | 18                                 |
| Annexe 2 : Liste des personnes interrogées.....                                                                                                                                                                                 | 19                                 |
| Annexe 3 : Liste des personnes ayant participé aux réunions de concertation au CRDA de Manouba                                                                                                                                  | 22                                 |
| Annexe 4 : Décret gouvernemental pour la création d'une unité de gestion par objectifs des activités relatives à la mise en œuvre de l' « accord de Paris » .....                                                               | 24                                 |
| Annexe 5 : Structure et rôle de l'Autorité nationale désignée (AND) pour le Fonds vert pour le climat (GCF)                                                                                                                     | 28                                 |
| Annexe 6 : Arrêté ministériel de février 2019 pour la création du Comité national sectoriel chargé de la gestion et de la coordination du dossier Changement Climatique (CNS-CC) et le Groupe Consultatif Paritaire (CG3C)..... | 29                                 |

## Sigles et acronymes

---

|        |                                                                                                                                |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACTA   | Direction générale de l'aménagement et de conservation des terres agricoles                                                    |
| ADECIA | Réseau français de l'expertise publique agricole, agroalimentaire et du développement rural                                    |
| AFAT   | Agriculture, forêt et autres affectations des terres                                                                           |
| AFD    | Agence française de développement                                                                                              |
| AND    | Autorité nationale désignée                                                                                                    |
| BPEH   | Bureau de planification et des équilibres hydrauliques                                                                         |
| CC     | Changement climatique                                                                                                          |
| CDN    | Contributions déterminées au niveau national                                                                                   |
| CG3C   | Comité de gestion et de coordination « changement climatique »                                                                 |
| DGEQV  | Direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie                                                               |
| CIRAD  | Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement                                   |
| CNS-CC | Comité national sectoriel chargé de la gestion et de la coordination du dossier changement climatique                          |
| CCNUCC | Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques                                                             |
| CRDA   | Commissariat régional au développement agricole                                                                                |
| DEDA   | Direction des études et du développement agricole                                                                              |
| DGEQV  | Direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie                                                               |
| DGFIOP | Direction générale du financement, des investissements et des organismes professionnels                                        |
| FAO    | Food and agriculture organisation of the United Nations                                                                        |
| GCF    | Fonds vert pour le climat                                                                                                      |
| GES    | Gaz à effet de serre                                                                                                           |
| GIZ    | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit / Agence de coopération internationale allemande pour le développement |
| IRESA  | Institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricole                                                            |
| MALE   | Ministère des affaires locales et de l'environnement                                                                           |
| MARHP  | Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche                                                         |
| PACTE  | Programme d'adaptation au changement climatique des territoires                                                                |

|      |                                                                                           |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| PIB  | Produit intérieur brut                                                                    |
| PGIP | Projet de gestion intégrée des paysages dans les régions les moins développées en Tunisie |
| PNA  | Plan national d'adaptation                                                                |
| REDD | Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière            |
| UCR  | Unité de coordination régionale                                                           |
| UGO  | Unité de gestion par objectifs                                                            |

## 1. Contexte et objectifs

---

### 1.1. Contexte

---

La présente mission s'intègre dans le cadre de la Facilité Adapt'Action lancée par l'Agence française de développement (AFD) qui vise à accompagner les pays les plus vulnérables face au changement climatique dans l'adoption de trajectoires de développement bas carbone et résilientes au changement climatique. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 1 pilotée par Expertise France visant la « consolidation ou l'appui à la mise en place d'une gouvernance « climat » locale permettant la mise en œuvre réussie et le suivi des Contributions déterminées au niveau national (CDN), en conduisant des activités de renforcement des capacités pour l'ensemble des acteurs et à l'échelle de l'ensemble des territoires ». Conformément aux engagements pris par la Tunisie dans le cadre de l'Accord de Paris, le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP) souhaite améliorer son dispositif institutionnel de gouvernance du changement climatique afin d'intégrer plus efficacement la question de l'adaptation dans ses politiques, programmes, plans et procédures.

La Tunisie est particulièrement impactée par les changements climatiques (CC), subissant une forte hausse des températures (+2,1°C en moyenne entre 1978 et 2018 avec de fortes disparités régionales – REPUBLIQUE TUNISIE, 2019<sup>1</sup>), une augmentation des extrêmes météorologiques et climatiques (REPUBLIQUE TUNISIE, 2019), une élévation accélérée du niveau de la mer. Les conséquences sont nombreuses, parmi lesquelles une augmentation de la pénurie en eau, une dégradation du littoral et submersion de terres. Dans les secteurs agricoles d'importantes conséquences seront à prévoir en terme de capacités de production et d'activités socio-économiques, à la fois au niveau local et national, impactant les moyens de subsistance des populations (BANQUE MONDIALE, 2012<sup>2</sup>).

Ces conséquences sont d'autant plus importantes que le secteur agricole (et agroalimentaire) représentaient 11,5% du PIB en 2012, qu'il contribue à la sécurité alimentaire nationale et assure un revenu permanent pour 470 000 agriculteurs, contribuant ainsi à la stabilité de la population rurale représentant 35% de la population du pays (REPUBLIQUE TUNISIE, 2019).

Afin de réduire ces risques, des efforts ont été entrepris par le Gouvernement en terme d'atténuation et d'adaptation. Des documents stratégiques ont été formalisés, notamment la CDN en 2015<sup>3</sup> qui confirme le haut niveau de vulnérabilité du pays au CC, et précise que le secteur agricole (et les écosystèmes) est particulièrement touché : il pourrait faire face à une baisse de 30% des superficies cultivables en céréales et une diminution de 5 à 10% du Produit intérieur brut (PIB) agricole à l'horizon 2030. Ce constat de vulnérabilité à la fois environnemental et socio-économique aux CC montre le besoin important

---

<sup>1</sup> REPUBLIQUE TUNISIENNE, 2019. *Troisième communication nationale de la Tunisie au titre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. Ministère des affaires locales et de l'environnement, UNDP, GEF. 34 pages.

<sup>2</sup> BANQUE MONDIALE, 2012. *La Tunisie face aux changements climatiques. Evaluation et actions pour accroître la résilience et le développement*. Etude de la Banque Mondiale 76 186. 94 pages.

<sup>3</sup> MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2015. *Contribution prévue déterminée au niveau national en Tunisie*. Convention cadre des Nations Unies pour les changements climatiques. 20 pages.

d'adaptation des différents secteurs, et notamment du secteur agricole, afin d'anticiper les risques identifiés. D'après ce même document, les besoins en financements pour l'adaptation au CC sont estimés à 21 millions US\$ pour l'agriculture et 782 millions US\$ pour les écosystèmes sur la période 2015-2030.

## **1.2. Objectif**

---

Dans le cadre de cette analyse, il s'agit d'examiner de manière rapide l'organisation et les procédures du MARHP, au niveau central et régional, afin d'identifier au cours d'un atelier ultérieur, dans le cycle de planification et de mise en œuvre du MARHP, les leviers existants pour renforcer l'intégration de l'adaptation au CC dans les plans, politiques et programmes agricoles ainsi que dans les procédures internes du MARHP. Cette analyse institutionnelle succincte sert donc d'étape préalable pour proposer un scénario de renforcement du dispositif de gouvernance institutionnelle « climat » du MARHP.

## **1.3. Méthodologie**

---

L'analyse s'est basée sur l'exploitation des informations collectées :

- sur internet (ex : Communication nationale, Plan d'action national pour l'adaptation, CDN, etc.) ;
- auprès du MARHP
- auprès de Acterra (cabinet de conseil intervenant dans le domaine des politiques environnementales et climatiques, ayant réalisé pour Expertise France la mission d'identification des besoins en Tunisie en septembre 2017, et étant en charge du suivi de cette prestation)

La liste des documents consultés est disponible en **Annexe 1**.

L'analyse a également intégré des informations collectées par le chef de mission lors de la conduite d'entretiens bilatéraux avec des référents du MARHP et des réunions de groupes avec les partenaires du Commissariat régional au développement agricole (CRDA) de Manouba (partenaire de l'expérience pilote). Ces entretiens ont été menés dans le courant du mois de septembre. La liste des personnes interrogées, de leur administration de tutelle, de la date de l'entretien est disponible en **Annexes 2 et 3**.

Ce travail a été très succinct, puisqu'il y avait un total de 6 jours pour réaliser à la fois l'analyse bibliographique, la conduite d'entretiens et la rédaction du rapport. Une première version de ce rapport a été partagée le 19 octobre avec les commanditaires (représentant du Comité de gestion et de coordination « changement climatique » CG3C, Acterra, Expertise France) pour commentaire et complément avant finalisation.

La présentation de ces principaux résultats et des scénarios envisagés pour améliorer le dispositif institutionnel de gouvernance est prévue le 13 novembre à Tunis à travers un atelier de discussion de groupe.

## **2. Etat des lieux de l'intégration des enjeux liés au CC au niveau stratégique**

---

### **2.1. Intégration dans les stratégies et politiques nationales**

---

La Tunisie a ratifié la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC) en 1993, le Protocole de Kyoto en 2002 et l'Accord de Paris en 2016. Elle a élaboré sa **Communication initiale nationale**<sup>4</sup> à la CNUCC en octobre 2001, la **seconde**<sup>5</sup> en décembre 2013 et la **troisième** en 2019<sup>6</sup>, pour faire état des efforts consentis et des mesures entreprises à même de contribuer à la concrétisation des objectifs de la CNUCC. L'analyse a été portée par le Ministère de l'environnement (ayant changé d'appellation au cours des années) et structurée à travers les trois thématiques définies au niveau international : atténuation, adaptation et renforcement des capacités / sensibilisation. Elle a rassemblé des représentants des secteurs public et privé, de la société civile et des partenaires internationaux de développement. La dernière communication mentionne que le secteur de l'agriculture, forêt et autres affectations des terres (AFAT) est le second secteur contributeur aux émissions tunisiennes brutes de gaz à effet de serre (GES) avec plus de 11 millions téCO<sub>2</sub>, cependant compensé par les 14 téCO<sub>2</sub> d'absorption de carbone de ce même secteur. Plusieurs impacts du CC sont mentionnés dont : la réduction de l'humidité des sols et la diminution des stocks des eaux de surface et souterraines (qui s'aggraveront encore du fait de l'augmentation de la demande en eau notamment pour l'agriculture et aggraveront les conflits sur les usages de l'eau déjà visibles) ; la baisse de rendements des cultures irriguées et pluviales (la superficie de l'arboriculture non irriguée pourrait par exemple diminuer de 50% d'ici 2010) ; la perte de la biodiversité (par recrudescence des incendies de forêt, salinisation et eutrophisation des zones humides). En terme d'analyse relative à la gouvernance, il est simplement mentionné que « il n'existe pas encore à ce jour d'institution désignée pour coordonner les politiques publiques en la matière » et que « des efforts ont été entrepris pour permettre une coordination entre les secteurs, mais de manière ponctuelle ou ad hoc, comme pour l'élaboration de la CDN ».

En octobre 2012, la Tunisie a publié sa **Stratégie nationale sur le changement climatique**<sup>7</sup> intégrant une approche intersectorielle et s'intégrant dans les plans nationaux de développement économique et social. Elle n'intègre pas pour le moment de stratégies sectorielles, notamment une stratégie sectorielle pour l'agriculture. Elle présente le pays comme étant particulièrement vulnérable au changement climatique, à la fois sur le plan environnemental (du fait de ses ressources naturelles limitées, notamment hydriques ; de son climat partiellement aride et très variable ; et d'une désertification rapide de ses sols), et sur le plan socio-économique (dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, des infrastructures et de la santé), et met en évidence l'interdépendance qu'il existe entre les deux. Elle pointe également un « déficit actuel de gouvernance du changement climatique », un « vide institutionnel », précisant que les débuts de stratégies manquent de concertation (engendrant un déficit d'appropriation de ces enjeux par manque d'implication

---

<sup>4</sup> MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, 2001. *Communication initiale de la Tunisie à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. 214 pages

<sup>5</sup> MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT, 2013. *Seconde communication nationale de la Tunisie à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. UNDP, GEF. 169 pages.

<sup>6</sup> REPUBLIQUE TUNISIENNE, 2019. *Troisième communication nationale de la Tunisie au titre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. Ministère des affaires locales et de l'environnement, UNDP, GEF. 34 pages.

<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Synth%C3%A9se%20TCN%20FR%20VF.pdf>

<sup>7</sup> MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, GIZ, 2012. *Stratégie nationale sur le changement climatique. Rapport de la stratégie*. Groupement ALCOR – TEC. 165 pages.

des parties prenantes) et peinent à être mises en œuvre qui plus est de façon cohérence. Sur le plan législatif il est mentionné l'existence de dispositifs juridiques mais un manque de contrôle de leur mise en œuvre. Dans le domaine agricole, les deux grandes orientations formulées sont la nécessité de : rationaliser l'usage des ressources naturelles dans le cadre de la modernisation de l'agriculture ; et d'améliorer l'articulation entre les domaines de la recherche et de l'enseignement agricole, et le milieu des producteurs.

Enfin, dans sa **CDN** la Tunisie s'engage à réduire ses GES dans tous les secteurs en baissant son intensité carbone de 41% en 2030 par rapport à 2010, nécessitant la mobilisation des moyens financiers d'environ 18 milliards US\$. En terme d'adaptation, la Tunisie a préparé des mesures prioritaires pour six secteurs et écosystèmes particulièrement vulnérables aux CC : agriculture (renforcement des capacités, renforcement institutionnel, adaptation des systèmes de production, veille climatique, alerte précoce et mécanismes d'assurance) ; ressources en eau (transfert et réutilisation des eaux usées, renforcement et sécurisation de l'approvisionnement en eau des centres urbains, etc.) ; écosystèmes (réhabilitation des pépinières forestières, développement des espèces autochtones, aménagement des parcours et des nappes alfatières, gestion intégrée des forêts de chêne liège, etc.) ; littoral (réhabilitation et lutte contre l'érosion côtière, protection des infrastructures, délocalisation des zones industrielles, etc.) ; tourisme (adaptation de la répartition des circuits écotouristiques, optimisation de la gestion de la ressource en eau, etc.) ; santé (renforcement des capacités du personnel médical, mise en place d'une stratégie de communication sur les risques sanitaires liés au CC). Les coûts des mesures d'adaptation s'élèveraient à environ 2 milliards US\$.

## **2.2. Intégration dans les stratégies et politiques du MARHP**

---

La période de transition démocratique que connaît la Tunisie depuis 2011 n'a pas encore abouti à une nouvelle stratégie de développement agricole et rural. Toutefois, le **Plan national de développement 2016-2020**<sup>8</sup> intègre la composante « climat » dans la partie 4 intitulée « Economie verte pilier du développement durable » qui vise : la garantie de la sécurité alimentaire ; l'aménagement du territoire équitable en respect des équilibres écologiques ; l'optimisation de la gestion des ressources naturelles ; l'adoption des méthodes de production et de consommation propres ; la réduction des risques de catastrophes naturelles et technologiques. Il promeut dans sa composante sectorielle (dans la continuité des politiques précédentes) une agriculture moderne garante de la sécurité alimentaire à travers une augmentation de 3,6% du taux de croissance du secteur agricole et d'une augmentation de la part des produits agro-alimentaires dans les exportations du pays.

La **stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques**<sup>9</sup> publiée en 2017 présente les risques climatiques, les projections sectorielles, la stratégie nationale intégrée et la stratégie d'adaptation pour les quatre thématiques retenues (climat, ressources en eau, écosystèmes, agrosystèmes et secteur agricole). Les principes directeurs qu'elle énonce sont :

---

<sup>8</sup> MINISTERE DU DEVELOPPEMENT, DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, 2016. Le plan de développement 2016-2020 de la République Tunisienne. 179 pages.

<sup>9</sup> MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE, GIZ, 2017. *Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques*. 51 pages.

dépasser la gestion de crise à court terme au moyen d'une stratégie d'adaptation aux risques liés aux changements climatiques ; intégrer la volatilité climatique dans la politique agricole et économique du pays ; gérer de manière intégrée, entre les différents secteurs économiques, les conséquences socio-économiques grevant le secteur agricole. Concernant le thème « agrosystème et secteur agricole », il est formalisé comme « dimension institutionnelle » l'adaptation et l'application de la Carte agricole (vocation des sols et cultures) en fonction des changements climatiques à venir. Pour ce qui concerne les projections climatiques, elles ont été construites sur la base des résultats du modèle Had CM3 aux horizons temporels 2020 et 2050.

En août 2018, la Tunisie a lancé le processus d'élaboration de son **Plan national d'adaptation (PNA) aux changements climatiques** relatif à la sécurité alimentaire et à l'adaptation du secteur agricole, dans le but de réduire la vulnérabilité aux CC, de renforcer la capacité d'adaptation de l'activité agricole, de garantir la sécurité alimentaire, de protéger le littoral et les ressources hydrauliques et les infrastructures. Le PNA est structuré en trois grandes composantes: i) Sécurité alimentaire ; ii) Aménagement du territoire ; iii) Aspects transversaux. Il est piloté par le MARHP et la *Food and agriculture organisations of the United Nations* (FAO) et également soutenu dans le cadre d'Adapt'Action. Une présentation de l'état d'avancement des réflexions et des travaux est prévue mi décembre à Tunis.

Enfin, suite à son adhésion au Programme ONU-REDD (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière), le MARHP en collaboration avec la FAO et le programme ONU-REDD ont formalisé en 2019 une **Synthèse des activités de préparation à la REDD+**<sup>10</sup> en vue d'élaborer une stratégie nationale ou un plan d'action REDD+. Celle-ci devra retracer les actions à entreprendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à sa forêt et notamment les mesures à prendre pour lutter contre la déforestation en premier lieu et augmenter ses superficies boisées en second lieu. La Direction générale des forêts en collaboration avec la FAO a d'ores et déjà mené trois expertises (sur le foncier forestier et pastoral<sup>11</sup> ; sur l'évaluation des besoins<sup>12</sup> ; sur l'ancrage institutionnel<sup>13</sup>) pour la préparation du mécanisme REDD+.

---

<sup>10</sup> MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE, FAO, PNUD et al., 2019. *Synthèse des activités de préparation à la REDD+ en Tunisie, Situation foncière, système national de suivi des forêts, ancrage institutionnel. Situation foncière. Système national de suivi des forêts. Ancrage institutionnel.* 30 pages.

<sup>11</sup> MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE, FAO, ONU-REDD, 2019. *Analyse de la situation foncière en vue de la préparation de la stratégie REDD+ en Tunisie.* 114 pages.

<sup>12</sup> MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE, FAO, ONU-REDD, 2019. *Mise en place d'un système national de suivi des forêts en Tunisie. Evaluation des besoins et proposition d'une feuille de route.* 93 pages.

<sup>13</sup> MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE, FAO, ONU-REDD, 2019. *Un ancrage institutionnel clair et cohérent de la REDD+ en Tunisie.* 40 pages.

Par ailleurs, le MARHP est doté de nombreuses stratégies sectorielles (Stratégie de développement durable des oasis<sup>14</sup>, Plan national de lutte contre la désertification, Stratégie de conservation des eaux et des sols, etc.) qui intègrent toutes l'adaptation au changement climatique.

### 2.3. Dispositifs de concertation

---

Toutes ces stratégies ont travaillé sur la base de mécanismes de concertation. Elles mentionnent un rassemblement d'acteurs de secteurs variés. Cependant le niveau d'implication des différentes parties prenantes, la méthodologie en terme de gestion concertée ne sont pas toujours détaillés. Voici les dispositifs de concertation mentionnés :

- La troisième Communication nationale (troisième Communication nationale à la CNUCC, 2019) précise avoir rassemblé chacun des représentants des secteurs public et privé, de la société civile et des partenaires internationaux de développement.
- La Stratégie nationale sur le changement climatique (2012) a engagé un large processus de concertation ayant mobilisé deux groupes d'experts (un sur la prospective, l'autre sur les instruments) selon une approche intersectorielle. La liste des experts mobilisés présentée en annexe de la stratégie ne semble pas intégrer d'acteurs issus des Gouvernorats. Le document a cependant pointé « *On observe ainsi un déficit d'appropriation des enjeux climatiques du fait d'un manque d'implication des parties prenantes, d'une concertation trop centralisée et trop formelle, d'une sensibilisation faible de la société civile aux enjeux climatiques* ».
- La CDN (2015) mentionne une approche basée « *sur la base de larges concertations entre les parties prenantes concernées par la problématique des changements climatiques en Tunisie, incluant les institutions publiques, le secteur privé et la société civile* », à travers la participation à « de multiples ateliers et réunions sectoriels et nationaux ».
- Le Plan national de développement 2016 – 2020 est le fruit de concertations du gouvernement tunisien avec les différentes parties prenantes aux niveaux régional et national.
- La Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques précise qu'elle est le « *le fruit d'un processus d'apprentissage fortement participatif, caractérisé par toute une série de séminaires, d'ateliers et de réunions thématiques ayant mobilisé et intégré les expériences et recommandations des secteurs et institutions tunisiens concernés* ».
- La synthèse des activités de préparation à la REDD+ en Tunisie a « *fait participer les parties prenantes et les institutions ressources en prenant en considération le genre* ».

Par ailleurs, l'approche inter et intra sectorielle est parfois mentionnée mais pas de façon systématique. Enfin, la participation de l'UCG3C n'est pas explicitement mentionnée dans les documents les plus récents.

⇒ La réunion prévue pour mi novembre devra définir quels mécanismes mettre en place pour s'assurer que chaque stratégie, politique, plan élaboré par le MARHP (au niveau central et délocalisé) intègre la dimension « climat ». Pour se faire, une présentation et retours d'expériences des mécanismes mis en place dans d'autres institutions seront présentés.

---

<sup>14</sup> MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE, 2015. *Stratégie de développement durable des oasis en Tunisie*. 184 pages.

### 3. Dispositifs d'intégration au niveau opérationnel

---

Le MARHP est structuré en cinq programmes opérationnels qui représentent les politiques sectorielles (« Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaire ; « Pêche et aquaculture » ; « Eaux » ; « Forêts et aménagement des terres agricoles » ; « Enseignement supérieure, recherche, formation et vulgarisation agricoles ») et un programme d'appui (« Pilotage et appui » - programme transversal lié essentiellement au fonctionnement du Ministère).

Actuellement, l'intégration souhaitée des enjeux de CC est entamée au sein de l'Institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles (IRESA) à travers la préparation de programmes de formation portant sur cette thématique et qui seront dispensés dans les écoles d'ingénieur relevant de cette institution.

#### 3.1. Programmes associés

---

En appui aux six programmes précités, le MARHP pilote plusieurs projets. A titre d'exemple nous présenterons ici deux d'entre eux, particulièrement importants et représentatifs dans le domaine du changement climatique.

- **Programme d'adaptation au changement climatique des territoires vulnérables (PACTE)**

PACTE est un programme ayant pour finalité de contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement tunisien en faveur de la préservation des ressources et l'adaptation au changement climatique. Il cible les territoires vulnérables particulièrement sensibles sur le plan écologique et social (Gouvernorats de Bizerte, Le Kef, Kairouan, Siliana et Sidi Bouzid). Il vise à améliorer les capacités du MARHP à conduire des projets de développement rural intégrés et à accompagner l'émergence et la structuration d'un réseau de plateforme de concertations et de planification du développement territorial au niveau central et local.

Le programme a été initié en 2018 pour une durée de six ans, est soutenu par l'AFD, et fait intervenir des organismes agricoles tunisiens et français à travers deux accord<sup>15</sup>. Il est doté d'un comité de pilotage national impliquant de nombreuses directions générales sous la responsabilité du MARHP, tandis que le suivi opérationnel des activités est confié à un comité technique de suivi opérationnel qui se réunit sur une base semestrielle et regroupe les parties prenantes principales (directions générales concernées, bailleurs, partenaires).

- **Projet de gestion intégrée des paysages dans les régions les moins développées en Tunisie (PGIP)**

Ce projet a pour objectif général d'améliorer les opportunités économiques dans des Régions cibles en Tunisie par une gestion plus durable des ressources agricoles. Pour cela il cherche à : (i) Renforcer les

---

<sup>15</sup> Premier accord signé entre la Direction générale de l'aménagement et de conservation des terres agricoles (ACTA) relevant du MARHP, et le Réseau français de l'expertise publique agricole, agroalimentaire et du développement rural (ADECIA). Second accord signé entre l'ACTA et le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)

capacités pour la gestion durable des ressources agricoles ; (ii) Favoriser des investissements régionaux durables et la croissance économique. Ce deuxième axe intègre notamment comme sous-composante la « mise en œuvre d'un ensemble de pratiques agro-sylvo-pastorales intelligentes et durables qui tiennent compte du changement climatique ». L'Unité de gestion par objectifs (UGO) du projet, logée au sein de la Direction générale des financements, des investissements et des organisations professionnelles (DGFIOP) dans le MAHRP, a la responsabilité de la gestion et la coordination du projet, ainsi que le suivi et l'évaluation des activités, en étroite collaboration avec les CRDA. Le budget total du projet est de 100 millions US\$.

### **3.2. Dispositifs de planification et de mise en œuvre**

---

Par ailleurs, la DGFIOP a mis en place une application (interface) à travers laquelle sont saisis les projets présentés par les différents départements techniques du MARHP et qui prétendent à un financement de l'Etat tunisien. Cette interface de sélection a intégré deux indicateurs en lien avec le changement climatique afin d'évaluer la recevabilité des projets reçus et leurs conformités avec les orientations stratégiques de l'Etat. Ces indicateurs concernent la séquestration du carbone et le carbone évité. L'intégration d'indicateurs associés au changement climatique dans l'interface de la DGFIOP est intéressante et nécessiterait d'être renforcée pour y intégrer davantage d'indicateurs associés à ce domaine, notamment des indicateurs relatifs aux enjeux d'adaptation.

## **4. Mécanismes d'intégration institutionnelle du CC**

---

### **4.1. Au niveau central**

---

L'analyse du cadre institutionnel en charge des changements climatiques en Tunisie (2014<sup>16</sup>) a analysé le système institutionnel de gouvernance en Tunisie. Il y est mentionné que « *Le système en charge du changement climatique présente actuellement de sérieuses lacunes pouvant entraver la mise en œuvre d'un vrai système de gouvernance (...) Les structures mises en place sont (...) non reconnues juridiquement et dépourvues de toutes autorités administratives et/ou politiques.* » Il a été proposé un modèle de gouvernance au niveau central à travers le déploiement de trois structures : (i) une commission intersectorielle sur les changements climatiques, jouant un rôle politique et décisionnel ; (ii) une commission de coordination technique sur les CC, jouant un rôle de coordination technique et de pilotage ; (iii) une unité de gestion et de coordination, jouant un rôle opérationnel.

Les résultats de l'évaluation du niveau d'adaptation dans le secteur agricole sont illustrés par la figure ci-dessous. Il est par ailleurs mentionné que « la promotion de l'agriculture biologique représente l'initiative la plus importante dans le secteur agricole. » Elle est déjà intégrée dans les planifications du développement agricole et est accompagné par un dispositif institutionnel et des mesures réglementaires.

---

<sup>16</sup> MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, PNUD, 2014. *Analyse et amélioration du cadre institutionnel en charge des changements climatiques en Tunisie*. 88 pages.

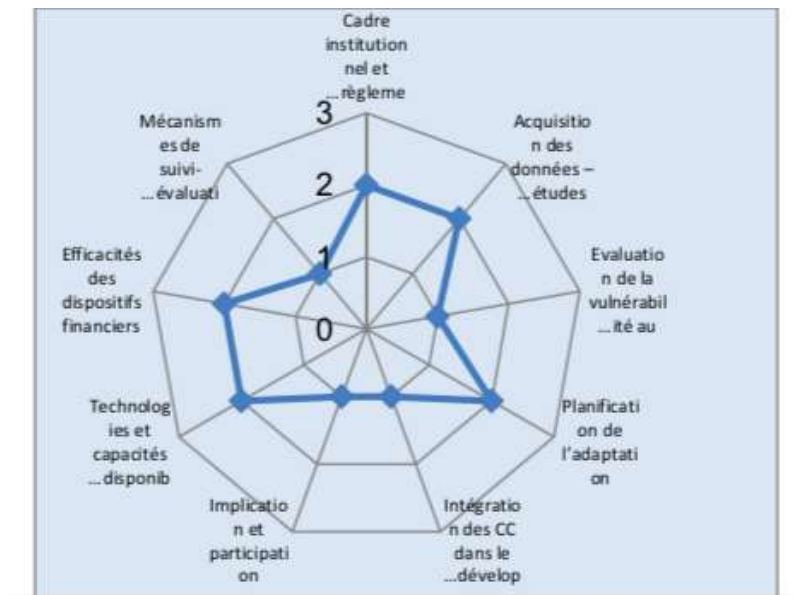


Figure 1 : Evaluation des acquis dans le domaine de l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques (0 : Faible ; 1 : Moyennement satisfaisant ; 2 : Satisfaisant ; 3 : Très satisfaisant)<sup>17</sup>

**Depuis, deux entités relevant du MALE ont été désignées : Le Point focal national, et l'Autorité nationale désignée (AND) pour le Fond vert pour le climat (FVC)**

Le MALE est le point focal national officiel de la CCNUCC en Tunisie. Il a pour mandat de :

- Suivre l'évolution des négociations internationales sur les Changements Climatiques,
- Coordonner, au niveau national, la mise en œuvre de la Convention et du Protocole et assurer un mécanisme adéquat de reporting, conforme aux dispositions prévues par la Convention et du Protocole,
- Assurer une exploitation optimale des opportunités et des mécanismes permettant la mise en œuvre de la Convention, notamment dans les domaines l'adaptation, de l'atténuation, du développement des technologies, de la promotion des financements climatiques et des activités liées à l'information et au renforcement des capacités des différents acteurs, au niveau national<sup>18</sup>.

La responsabilité de cette mission est confiée à Mr **ZMERLI Mohamed** qui relève de la Direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie (DGEQV).

Récemment, en 2018, il y a eu la promulgation d'un Décret gouvernemental n° 2018-263 du 12 mars 2018, portant création d'une **unité de gestion par objectifs pour la réalisation du programme de suivi et de coordination des activités relatives à la mise en œuvre de "l'Accord de Paris"**, fixant ses missions, son organisation et les modalités de son fonctionnement (**Annexe 4**). Cette unité a pour principales missions :

<sup>17</sup> MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, PNUD, 2014. *Analyse et amélioration du cadre institutionnel en charge des changements climatiques en Tunisie*. 88 pages.

(i) le renforcement des capacités des intervenants au niveau national ; (ii) l'assistance en vue d'intégrer les changements climatiques dans les politiques de développement ; (iii) la coordination entre les intervenants dans le domaine du changement climatique ; (iv) le suivi de la mise en œuvre des contributions prévues au niveau national. A ce stade elle n'est pas encore opérationnelle, et en attendant le Point focal national continue à assurer les fonctions de coordination qui lui incombent.

Récemment l'**AND pour le FVC** a été désignée officiellement. Son principal rôle est de s'assurer que les activités soutenues par le fonds sont alignées avec les priorités stratégiques nationales et contribuent à favoriser une action ambitieuse en matière d'adaptation et d'atténuation conforme aux besoins nationaux. Ses actions sont de : (i) Coordonner les activités financées par le FVC ; (ii) Animer et catalyser les efforts qui concernent les investissements du FVC ; (iii) Assurer la supervision stratégique générale des activités du FVC ; (iv) Examiner les propositions financières ; (v) Approuver les projets à soumettre. Elle commence à peine à agir dans son domaine de compétence (pour plus de détail voir la structure et le rôle de l'AND pour le FVC en **Annexe 5**).

### **Le Groupe consultatif paritaire sur le changement climatique (CG3C) au sein du MARHP**

Le **groupe consultatif paritaire CG3C** a été créé au sein du MARHP par Arrêté ministériel en février 2019. L'équipe actuelle de la CG3C est composée de 17 membres regroupant des représentants de différentes directions techniques du MARHP au niveau central. Le comité est présidé par Mr AINI Rafik, directeur au Bureau de planification et des équilibres hydrauliques (BPEH) qui relève du cabinet du Ministre. Mr BEN SALEM Hichem, directeur général de l'IRESA est son rapporteur.

Les prérogatives du CG3C sont fixées par l'article 2 de l'Arrêté en question (disponible en **Annexe 6**, uniquement en arabe), nous proposons dans ce qui suit une traduction en français. Les prérogatives de ce groupe consistent à :

- Mobiliser tous les acteurs dans le domaine de la lutte contre les effets du changement climatique et coordonner les efforts de tous les intervenants dans ce domaine au sein du MARHP ;
- Saisir de la manière la plus adéquate toutes les opportunités de financement dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation aux effets du changement climatique ;
- Coordonner de manière efficace les initiatives et activités liées à la mise en œuvre de la convention cadre des nations unies sur le changement climatique avec tous les partenaires au niveau national ;
- Permettre une meilleure contribution du MARHP dans les négociations à propos du climat ;
- Mettre en place un plan d'action lié à la lutte contre les effets du changement climatique et suivre sa mise en œuvre et son évaluation ;
- Suivre la réalisation de l'inventaire des gaz à effet de serre qui est réalisé par le comité sectoriel en charge de l'opération ;
- Consolider la coordination transversale entre les stratégies sectorielles en matière d'agriculture, forêts, ressources en eau, pêche en lien avec le changement climatique et améliorer la gestion des dossiers en lien avec la mise en œuvre de ces stratégies ;
- Améliorer la concertation, les échanges et la coordination avec tous les partenaires et intervenants dans le domaine du changement climatique composés de Ministères, de bailleurs de fond internationaux, régionaux et nationaux, d'organisations non gouvernementales et de représentants de la société civile ;
- Arrêter les lignes de référence (de base) en lien avec le plan national d'adaptation du domaine de l'agriculture, des ressources naturelles, de la pêche et assurer son suivi de sa mise en œuvre ;

- Mettre en place un programme de travail pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'adaptation et de la limitation des effets du changement climatique et les financements permis par les mécanismes en lien avec le climat et en particulier le fond vert pour le climat ;
- Suivre la mise en œuvre des objectifs et engagements (contributions) de la Tunisie pris dans le cadre des NDCs.

Les membres du CG3C rencontrés (90% de l'équipe officielle) sont conscients de l'intérêt de cette structure aussi bien pour le MARHP que pour ses partenaires, principalement le MALE. Ils pensent que depuis sa création, elle a fourni un effort conséquent mais les résultats sont mitigés à cause d'un manque d'ancrage institutionnel ainsi que d'un manque de diffusion de l'information au niveau du Ministère. Ils préconisent donc de :

- lui assigner un cadre institutionnel claire et pérenne en figurant officiellement dans l'organigramme futur du MARHP. La réforme en cours pourrait être une bonne opportunité pour proposer cette intégration. Une proposition envisagée lors des entretiens menés était d'intégrer cette structure au niveau du groupe de gestion du budget par objectifs numéro six nommé leadership et soutien.

- veiller à ce que les informations collectées lors de participation à des réunions au niveau international soient partagées largement au niveau du Ministère ; que les membres du CG3C aient des retours précis de ces réunions et qu'ils puissent se sentir investis d'une mission de représentativité du groupe CG3C dans différentes instances relatives à leur domaine d'expertise ; que l'ensemble des directeurs soient sensibilisés et formés sur le sujet ; que ce sujet soit intégré au niveau stratégique et opérationnel dans toute nouvelle initiative portée par le MARHP.

Par ailleurs, il a été évoqué la création d'un Comité national sectoriel chargé de la gestion et de la coordination du dossier changement climatique (CNS-CC), en parallèle du CG3C, ce comité étant l'aboutissement de l'évolution progressive de la Task force agriculture créée depuis plus de quinze ans. Ce comité n'est cependant pas opérationnel à ce jour.

⇒ La réunion prévue le 13 novembre permettra de proposer une intégration dans l'organigramme du MARHP et d'échanger sur la diffusion des informations au niveau du Ministère.

#### **4.2. Au niveau décentralisé – cas du CRDA de Manouba**

---

Il existe une volonté et un engagement clairs et affirmés de la part du premier responsable du CRDA de Manouba (Mr Le Directeur général / Commissaire régional au développement agricole) de créer une représentation régionale du CG3C au sein du CRDA de Manouba en lien avec le CG3C central. Il saisit tout l'intérêt d'une telle structure pour son institution et son territoire et a été force de proposition pour engager le processus de sa création et de son opérationnalisation.

Lors de l'atelier de concertation animée par le chef d'équipe, il a par ailleurs été noté une appropriation par les responsables et cadres du CRDA de Manouba de cette idée de créer une représentation régionale de la CG3C. Certains cadres et ingénieurs présents ont clairement manifesté leur souhait de faire partie de ce comité.

Il a également été relevé que la plupart des cadres, ingénieurs et agents du CRDA de Manouba n'ont qu'une connaissance très sommaire et peu précise de la CG3C centrale, et encore moins de connaissances sur leurs membres et leurs attributions.

Ils ont par ailleurs des connaissances sommaires sur le phénomène du changement climatique, et n'ont à ce stade bénéficié d'aucune formation sur cette thématique. Les seules connaissances acquises par quelques uns sont le fruit d'efforts personnels souvent réalisés hors du cadre du CRDA.

Actuellement il n'existe aucun financement (national et/ou international) au sein du CRDA en lien ou dédié au changement climatique et ce quelle que soit la source de financement.

Il a été mentionné que les effets du changement climatique et en particulier les phénomènes extrêmes, sont très peu intégrés dans les processus de planification par les ingénieurs du CRDA ainsi que par les organisations partenaires.

Mr le Commissaire a insisté sur sa vision pour la future CG3C locale envisagée en insistant sur le fait que:

- Compte tenu de son rôle principal de coordination, le futur point focal doit être confié à un service qui a une mission transversale au sein du CRDA (éviter les secteurs techniques), en l'occurrence la Direction des études et du développement agricole (DEDA) ;
- il est important de procéder par étapes progressives pour la création et la viabilisation de cette structure au sein du CRDA. Il propose de créer un comité qu'il nomme personnellement, sans avoir recours au Ministère de tutelle.

Ce comité est composé d'un point focal/coordonateur et quelques représentants des départements techniques du CRDA. Il se dit favorable à une équipe restreinte pour ne pas alourdir les procédés et actions à ce stade.

Progressivement, ce comité peut évoluer vers une unité qui trouvera son ancrage institutionnel au sein du CRDA et figurera dans son organigramme mais ceci devra se faire suite à une évaluation objective des résultats obtenus.

Le Commissaire s'est inspiré du texte de l'Arrêté ministériel qui a permis la création de la CG3C pour rester en harmonie avec l'esprit du texte et les prérogatives de cette instance (une copie du texte de l'arrêté lui a été remise ainsi qu'à ses collaborateurs par le chef de mission lors des réunions de concertation préalables).

Le processus de réforme en faveur de la décentralisation et de la déconcentration du MARHP (chantier en cours) semble favorable à cette restructuration et/ou création des entités centrales et régionales en charge du CC<sup>19</sup>.

⇒ *La réunion prévue pour mi novembre au CRDA de Manouba permettra de valider ces propositions, de communiquer sur les dispositifs institutionnels déjà mis en place et de définir ceux à instituer.*

## Conclusion

---

La Tunisie dispose d'un certain nombre de plans, stratégies sur lesquels s'appuyer pour orienter sa politique climatique et ce à la fois au niveau national qu'au niveau du MARHP. Les programmes pilotés par le MARHP intègrent l'enjeu de l'adaptation au changement climatique de façon transverse, sans que cela

---

<sup>19</sup> Programme UE « Modernisation de l'Administration publique tunisienne » (MAPU) et les résultats du projet GIZ de l'audit du MARHP

n'oriente ses opérations de façon effective. Des mécanismes restent encore à être définis pour assurer une intégration systématique renforcée au niveau stratégique et opérationnel.

Les dispositifs de gouvernance déjà définis et déployés au MARHP au niveau central nécessitent d'être renforcés, de trouver un ancrage institutionnel, une reconnaissance officielle, lui permettant un pouvoir décisionnel impactant l'ensemble du Ministère. Une intégration officielle du CG3C dans l'organigramme du Ministère semble être la solution à envisager. Au niveau régional, le CRDA de Manouba se montre particulièrement volontaire, dynamique et proactif pour mener les réflexions et les actions en faveur de la création d'une UCR dédiée aux enjeux de CC. Au-delà le renforcements des capacités nécessaire au sein de ces comités, leur opérationnalisation nécessitera une plus grande concertation avec l'ensemble des parties prenantes impliquées, un fonctionnement structuré, un positionnement institutionnel clairement défini dans l'organigramme et des modes opératoires efficaces pour soutenir l'intégration de l'adaptation au CC dans les stratégies et opérations du Ministère.

## **Annexe 1 : Revue bibliographique**

---

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, 2001. *Communication initiale de la Tunisie à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. 214 pages

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT, 2013. *Seconde communication nationale de la Tunisie à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. UNDP, GEF. 169 pages.

REPUBLIQUE TUNISIENNE, 2019. *Troisième communication nationale de la Tunisie au titre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. Ministère des affaires locales et de l'environnement, UNDP, GEF. 34 pages.

BANQUE MONDIALE, 2012. *La Tunisie face aux changements climatiques. Evaluation et actions pour accroître la résilience et le développement*. Etude de la Banque Mondiale 76 186. 94 pages.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2015. *Contribution prévue déterminée au niveau national en Tunisie*. Convention cadre des Nations Unies pour les changements climatiques. 20 pages.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, GIZ, 2012. *Stratégie nationale sur le changement climatique*. Rapport de la stratégie. Groupement ALCOR-TEC. 165 pages.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT, DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, 2016. *Le plan de développement 2016-2020 de la République Tunisienne*. 179 pages.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE, GIZ, 2017. *Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques*. 51 pages.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE, FAO, ONU-REDD, 2019. *Un ancrage institutionnel clair et cohérent de la REDD+ en Tunisie*. 40 pages.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE, FAO, ONU-REDD, 2019. *Analyse de la situation foncière en vue de la préparation de la stratégie REDD+ en Tunisie*. 114 pages.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE, FAO, ONU-REDD, 2019. *Mise en place d'un système national de suivi des forêts en Tunisie. Evaluation des besoins et proposition d'une feuille de route.* 93 pages.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE, FAO, PNUD et al., 2019. *Synthèse des activités de préparation à la REDD+ en Tunisie, Situation foncière, système national de suivi des forêts, ancrage institutionnel. Situation foncière. Système national de suivi des forêts. Ancrage institutionnel.* 30 pages.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, PNUD, 2014. *Analyse et amélioration du cadre institutionnel en charge des changements climatiques en Tunisie.* 88 pages.

CHEBBI H.E., 2018. *Evaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie.* ENPARD Méditerranée. 118 pages

- SAIDI, A., 2019. *Audit organisationnel du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.*

- Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et GIZ, 2007. *Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques.*

## Annexe 2 : Liste des personnes interrogées

| Nom et Prénom       | Service de Tutelle                                                                                   | Contacts                             | Lieu             | Date       |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------|------------|
| Mme REZGUI<br>Faten | Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles (AVFA)                                       | Faten.rezgui@yahoo.fr<br>58609017    | AVFA/<br>MARHP   | 09.09.2019 |
| M KHLASS Mehdi      | Direction Générale du Financement, des Investissements et des Organisation Professionnelles (DGFIOP) | Khlassmehdi2000@yahoo.fr<br>23506141 | DGFIOP/M<br>ARHP | 09.09.2019 |
| M HECHLEF           | Direction Générale de                                                                                | haikelhechlef@gmail.co               | DGPA/MAR         | 09.09.2019 |

|                                                                                       |                                                                                           |                                                     |                                      |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------|------------|
| Haykel                                                                                | Production Agricole (DGPA)                                                                | m<br>50190412                                       | HP                                   |            |
| M BATTI Faouzi                                                                        | Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles (DGACTION) | Batti.faouzi@yahoo.fr<br>97211109                   | DGACTION/MARHP                       | 10.09.2019 |
| Mme BEDOUI Najla                                                                      | Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA)                                 | najladgpa@gmail.com<br>93584642                     | DGPA/MARHP                           | 10.09.2019 |
| M ALOUI Kamel                                                                         | Direction Générale des Forêts (DGF)                                                       | Aloui.kamel77@yahoo.fr<br>27680300                  | DGF/MARHP                            | 10.09.2019 |
| Mme BENAYED Nourhène                                                                  | Direction Générale de l'Agriculture Biologique (DGAB)                                     | nourhenebenayed@gmail.com<br>97319397               | DGAB/MARHP                           | 11.09.2019 |
| M LANDOLSI Foued                                                                      | CRDA Mannouba                                                                             | Foued.andolsi@gmail.com<br>50623883/29623663        | CRDA Mannouba                        | 11.09.2019 |
| M BEN M'BAREK Ghzaïel                                                                 | CRDA Mannouba                                                                             | mbghzaïel@gmail.com<br>94895602                     | CRDA Mannouba                        | 10.09.2019 |
| M BENSALÉM Hichem                                                                     | Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles (IRESA)              | Bensalem.hichem@iresa.agrinet.tn<br><u>98208565</u> | IRESA/MARHP                          | 15.09.2019 |
| M OUASLI Abderrahmen                                                                  | Bureau de Planification et des Equilibres Hydrauliques (BPEH)                             | ouasliab@gmail.com<br>98645508                      | Contact via skype (mission étranger) | 15.09.2019 |
| Equipe du CRDA de Mannouba<br><br>19 participants (voir liste de présence en annexes) | CRDA Mannouba                                                                             | Voir annexes                                        | CRDA Mannouba                        | 16.09.2019 |
| Mme HICHRI Amina                                                                      | Direction de la Coopération Internationale (DCI)                                          | 50512195                                            | DCI/MARHP                            | 18.09.2019 |

|              |               |                                |                  |            |
|--------------|---------------|--------------------------------|------------------|------------|
|              |               |                                | Cabinet          |            |
| M AINI Rafik | Cabinet MARHP | ainirafik@yahoo.fr<br>98356255 | MARHP<br>Cabinet | 18.09.2019 |

**Annexe 3 : Liste des personnes ayant participé aux réunions de concertation au CRDA de Manouba**

Réunion du 11 septembre : M. LANDOLSI Foued et M. BEN M'BAREK Ghzaïel

Réunion du 16 septembre :

**ورقة حضور**

الموضوع: حول الإعداد لمؤتمر تونس كخطة جوهية لمتابعة التغيرات المناخية  
 المكان: الإدارة العامة للمياه في تونس  
 التاريخ: 16/09/2019

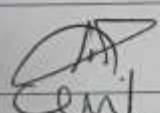
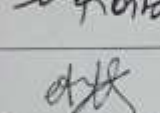
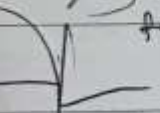
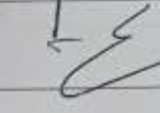
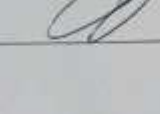
**قائمة المشاركين**

| الاسم واللقب                              | المنه/الصفة                                                                    | الهاتف     | الإمضاء | ر/ع |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|-----|
| نسيم الحبيبي                              | مستشارة مكتب الإدارة<br>بالمرأة الريفيّة                                       | 52 255 335 |         | 1   |
| حنيفة الشامي<br>hafiza.chebtri@gmail.com  | رئيس دائرة الإنتاج النباتي                                                     | 3894 7769  |         | 2   |
| نظري العبيدي<br>g-mail.com                | رئيس دائرة الموارد المروحية<br>Hajibibochra                                    | 93538 001  |         | 3   |
| جمال الجوابي                              | مدير دائرة التربة                                                              | 58627 324  |         | 4   |
| فؤاد الأندلسي<br>fouad.andoulsi@gmail.com | ESR. Manal                                                                     | 50623 883  |         | 5   |
| كمال التونسي<br>tenni.kamel59@gmail.com   | Cometran                                                                       | 20514 089  |         | 6   |
| مبارك غزّيل<br>mbghaie@gmail.com          | DEDA                                                                           | 94895 601  |         | 7   |
| لينة المنصور محسن                         | رئيس دائرة الموارد المائية<br>Ben houssein.henda@yahoo.fr                      | 96583 717  |         | 8   |
| عمر مبارك                                 | رئيس قسم التشجير<br>mboulaissamer@yahoo.fr                                     | 98629 552  |         | 9   |
| مروى محفوظي                               | رئيسة وحدة إدارة الموارد المائية<br>mroua.mh.fathu@gmail.com                   | 93610 675  |         | 10  |
| ولاء قط                                   | رئيس وحدة إدارة الموارد المائية<br>على المستوى التوحيدي<br>gautwala@hotmail.fr | 76 998 806 |         | 11  |
| فاتن عبيد                                 | رئيس وحدة إدارة<br>الموارد المائية<br>fatenabida@yahoo.fr                      | 97693 621  |         | 12  |

## ورقة حضور

الموضوع: .....  
 المكان: .....  
 التاريخ: 16/09/2019

## قائمة المشاركين

| الاسم واللقب      | المهنة/الصفة                                                          | الهاتف   | الإمضاء                                                                             | ر/ع |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| لعيان الساعوي     | مهندبة رئيسة مصلحة<br>CRDA Manoub                                     | 2652674  |    | 13  |
| فاروق بوطجة       | مهندبة رئيسة مصلحة<br>CRDA                                            | 99495544 |   | 14  |
| حبيرة القربي      | مهندبة رئيسة مصلحة<br>Géné Rural                                      | 99156170 |  | 15  |
| علي كروحي         | رئيس مصلحة بدلتة صيانة<br>التعليمات المائية<br>alikarouch12@gmail.com | 94206263 |  | 16  |
| عبد الحليم        | رئيس مصلحة<br>التعليمات المائية                                       | 9825954  |  | 17  |
| الحادي كروحي      | مهندبة رئيسة مصلحة<br>hamrouni_hd@yahoo.fr                            | 9837678  |  | 18  |
| عبد الدين الشهابي | مهندبة رئيسة مصلحة<br>chehaibinasreddine@yahoo.fr                     | 98688695 |  | 19  |
|                   |                                                                       |          |                                                                                     |     |
|                   |                                                                       |          |                                                                                     |     |
|                   |                                                                       |          |                                                                                     |     |

#### **Annexe 4 : Décret gouvernemental pour la création d'une unité de gestion par objectifs des activités relatives à la mise en œuvre de l' « Accord de Paris »**

---

*(texte intégral repris du Journal Officiel de la République Tunisienne n° 2018-263 du 12 Mars 2018. pp:712-715)*

Par Décret gouvernemental n° 2018-263 du 12 mars 2018, portant création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du programme de suivi et de coordination des activités relatives à la mise en œuvre de "l'Accord de Paris" sur le climat pour la mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique et fixant ses missions, son organisation et les modalités de son fonctionnement.

Art. 2- L'unité est placée sous l'autorité du Ministre chargé de l'environnement et assure notamment les missions suivantes :

1. La coordination entre les différents intervenants dans le domaine des changements climatiques notamment à travers :

- l'élaboration d'un portefeuille de projets prioritaires dans le domaine de l'atténuation des émissions, d'un plan national d'adaptation au changement climatique et d'un plan d'investissement pour l'exécution des contributions déterminées au niveau national,
- l'appui et le soutien à la mise en place d'un mécanisme de transparence, d'élaboration des rapports et de vérification et ce, en coordination avec tous les secteurs concernés et les intervenants dans le domaine,
- l'appui continu à tous les intervenants pour l'accès aux mécanismes de financement proposés dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des autres mécanismes d'appui et de coopération,
- l'implication effective des principaux intervenants lors de l'identification des priorités et du suivi des progrès de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.

2. L'assistance en vue de l'intégration des changements climatiques dans les politiques de développement notamment à travers :

- la collecte des données et informations dans le domaine de l'atténuation des émissions, de l'adaptation aux changements climatiques et des moyens d'appui et de soutien en vue de réaliser les obligations nationales,
- l'élaboration d'une stratégie nationale de développement à faible émission et résiliente aux changements climatiques, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'Accord de Paris sur le climat pour la mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

3. Le renforcement des capacités des intervenants au niveau national notamment à travers:

- l'élaboration et l'exécution d'un programme d'appui et de renforcement des capacités de tous les intervenants et participants aux négociations internationales sur les changements climatiques,

- la conclusion d'accords de coopération et de partenariat avec des organismes publics et privés aux niveaux national et international en vue de réaliser les objectifs inscrits dans les contributions déterminées au niveau national,
- le renforcement des programmes d'éducation, de sensibilisation, d'information et de formation et l'organisation de rencontres scientifiques nationales et internationales en vue du renforcement des capacités de tous les intervenants,
- le développement des technologies et l'adaptation des technologies appropriées pour répondre aux enjeux des changements climatiques.

4. Le suivi de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national incluant notamment à travers :

- l'appui dans le domaine de la mise en place d'un mécanisme national de mesure, d'élaboration des rapports et de vérification dans le domaine des changements climatiques,
- l'élaboration des rapports périodiques devant être soumis en vertu de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques particulièrement les communications nationales et les rapports relatifs à l'inventaire des gaz à effet de serre et des émissions,
- l'actualisation des objectifs nationaux conformément aux exigences des contributions déterminées au niveau national.

Art. 3 - Les missions de l'unité sont réalisées durant la période s'étalant entre la date d'entrée en vigueur du présent Décret gouvernemental et la fin de l'année 2030 et comporte deux phases comme suit :

Première phase : Elle est réalisée durant la période s'étalant entre la date d'entrée en vigueur du présent décret gouvernemental et la fin de l'année 2024, au cours de laquelle l'unité procède notamment :

- à la mise en place de l'unité de gestion par objectifs et son opérationnalisation,
- à l'élaboration d'un portefeuille de projets prioritaires dans le domaine de l'atténuation, d'un plan national d'adaptation au changement climatique et d'un plan d'investissement pour l'exécution des contributions déterminées au niveau national,
- à la mise en place et le déploiement d'un mécanisme de suivi, d'élaboration des rapports et de vérification,
- au renforcement des capacités des organismes et parties intervenantes pour l'accès aux différents mécanismes de financement prévus dans le cadre de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des autres mécanismes d'appui et de coopération.

Deuxième phase : Elle est réalisée durant la période s'étalant entre le 1er janvier 2025 et la fin de l'année 2030, au cours de laquelle l'unité procède notamment :

- au suivi et à l'évaluation de l'exécution des objectifs nationaux en matière d'atténuation des gaz à effet de serre,

- à la coordination et le suivi du taux du progrès réalisé en ce qui concerne l'intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans les politiques nationales de développement,
- à la mise en place et la mise en œuvre du mécanisme de transparence dans le domaine des activités, d'appui et d'élaboration des rapports,
- à l'actualisation des contributions déterminées au niveau national en coordination avec tous les secteurs et parties concernés.

Art. 4 - Les résultats de l'unité sont évalués selon les critères suivants :

- le degré de respect des délais d'exécution du programme et de ses étapes et les efforts entrepris pour les réduire,
- la réalisation des objectifs escomptés à travers la création de l'unité, - le degré de réalisation des programmes de travail annuels de l'unité,
- l'exécution des recommandations du comité de suivi et de pilotage de l'unité, créée en vertu de l'article 7 du présent décret gouvernemental,
- les difficultés entravant l'exécution des travaux de l'unité et les arrangements prises pour les surmonter,
- l'efficacité de l'intervention pour ajuster la marche du programme.

Art. 5 - L'unité comprend les emplois fonctionnels suivants :

- un chef de l'unité avec fonction et avantages de directeur d'administration centrale,
- un responsable de la planification et du suivi dans le domaine de l'atténuation des gaz à effet de serre avec fonction et avantages de directeur d'administration centrale,
- un responsable de la planification et du suivi dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques avec fonction et avantages de directeur d'administration centrale,
- un responsable des mécanismes d'appui et de mise en œuvre avec fonction et avantages de directeur d'administration centrale,
- un responsable du mécanisme de transparence dans le domaine de l'atténuation des gaz à effet de serre avec fonction et avantages de sous-directeur d'administration centrale,
- un responsable du système de transparence dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques avec fonction et avantages de sous directeur d'administration centrale,
- un responsable du renforcement des capacités et du partenariat avec fonction et avantages de sous directeur d'administration centrale,
- un responsable de la gestion administrative et financière et du secrétariat de l'unité avec fonction et avantages de sous-directeur d'administration centrale.

Art. 6 - Il peut être créé, le cas échéant, deux comités techniques consultatifs, dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation des gaz à effet de serre, et ce, par arrêté du Ministre chargé de l'environnement qui en fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement. Les membres de ces deux comités sont nommés par décision du Ministre chargé de l'environnement, sur proposition des parties concernées.

Art. 7 - Il est créé au sein du Ministère chargé de l'environnement une commission présidée par le Ministre chargé de l'environnement ou son représentant. Elle est chargée de la préparation du projet de budget de l'unité et de ses programmes annuels, ainsi que du suivi et de l'évaluation des missions qui lui sont attribuées. Les membres de la commission sont désignés par arrêté du chef du gouvernement, sur proposition du Ministre chargé de l'environnement. Le président de la commission peut inviter toute personne dont l'avis est jugé utile pour assister aux réunions de la commission avec avis consultatif. Le Ministre chargé de l'environnement désigne le secrétariat de la commission. La commission se réunit sur demande de son président au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire. Elle ne peut délibérer valablement qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, les membres sont invités à une deuxième réunion dans les quinze jours (15) jours suivant la date de la première réunion. Dans ce cas, les délibérations de la commission sont valables quel que soit le nombre des membres présents. La commission prend ses décisions à la majorité des voix de ses membres présents et en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 8 - Le Ministre chargé de l'environnement soumet un rapport annuel au chef du Gouvernement sur l'activité de l'unité, conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 96-1236 du 6 juillet 1996 susvisé.

Art. 9 - Le Ministre des affaires locales et de l'environnement et le Ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne. Tunis, le 12 mars 2018.

## **Annexe 5 : Structure et rôle de l'Autorité nationale désignée (AND) pour le Fonds vert pour le climat (GCF)**

---

Les membres de l'AND de la Tunisie auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) représentent les Ministères et les institutions suivantes<sup>20</sup>:

- Ministère des affaires locales et de l'environnement (MALE) :
  - Point focal national du Fonds vert pour le climat (PFN- GCF),
  - Point focal national de la Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (PFN- CC),
  - Point focal national du Fonds d'Adaptation (PFN- FA),
  - Point focal national du Fonds pour l'Environnement Mondial (PFN-FEM)
- Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP) ;
- Ministère des finances (MF) ;
- Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI);
- Ministère des affaires étrangères (MAE) ;
- Ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises (MIPME) ;
- Ministère du tourisme et de l'artisanat (MTA) ;
- Ministère de la santé (MS) ;
- Ministère du transport (MT) ;
- Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire (MEHAT) ;
- Agence nationale de maîtrise de l'énergie (ANME) ;
- Agence nationale pour la protection et l'aménagement du littoral (APAL) ;
- Agence nationale pour la gestion des déchets (ANGeD) ;
- Office national de l'assainissement (ONAS) ;
- Banque centrale de Tunisie (BCT) ;
- Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF) ;
- Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) ;
- Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP).

La mission de l'AND auprès du FVC est de<sup>21</sup> :

---

<sup>20</sup> <http://www.tunisie-gcf.tn/>

- Coordonner les activités financées par le FVC : rôle d'interface entre le pays et le FVC,
- Animer et catalyser les efforts des uns et des autres au profit du pays en ce qui concerne les investissements du FVC,
- Assurer la supervision stratégique générale des activités du FVC dans le pays,
- Examiner les propositions de financement en vérifiant leur conformité avec les priorités nationales,
- Approuver les projets à soumettre au FVC sur la base de la procédure nationale de non objection mise en place,
- Identifier et approuver les candidatures des entités nationales à l'accréditation au FVC,
- Donner son avis pour la signature des lettres de non objection aux projets proposés par les entités accréditées,
- Etablir les rapports annuels sur les activités du FVC.

L'AND joue un rôle complémentaire à celui du FVC au niveau national, notamment à travers la soumission de directives au nom de son pays. Ces responsabilités évoluent avec l'évolution du FVC.

**Annexe 6 : Arrêté ministériel de février 2019 pour la création du Groupe consultatif paritaire (CG3C)**

---

---

<sup>21</sup> <http://www.tunisie-gcf.tn/>

**ورقة حضور**

الموضوع: جول الإعداد لمنتدى تونس كمنصة صمودية لتتبع التغيرات المناخية

المكان: الإدارة العامة للمحكمة

التاريخ: 2019/09/16

**قائمة المشاركين**

| الرقم | الاسم واللقب                              | المهنة/الصفة                                             | الهاتف     | الامضاء |
|-------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------|---------|
| 1     | نسيم الحبيبي                              | مديرة مكتب الإدارة العامة<br>المرأة التونسية             | 52 295 535 |         |
| 2     | حنيفة الشافعي<br>hanifa.chebati@gmail.com | رئيسة دائرة الإنتاج البنائي                              | 98947763   |         |
| 3     | نصري الديبجي<br>nassir.dibji@gmail.com    | رئيس دائرة فودة الموالدة<br>djebibochet@gmail.com        | 93538 041  |         |
| 4     | جمال الجبالي                              | رئيس دائرة التربية                                       | 58627324   |         |
| 5     | خوادم الأندلس<br>fouad.andalusi@gmail.com | ESA. Mandat                                              | 50623883   |         |
| 6     | كمال الترنسي<br>kamel.kamel59@gmail.com   | Comulaw                                                  | 20514089   |         |
| 7     | مبارك غزيل                                | DEDA<br>mbghaie@gmail.com                                | 94895602   |         |
| 8     | لمدة الفعيرين حسين                        | رئيس دائرة الموالدة العامة<br>Ben hassen.henda@yahoo.com | 96583747   |         |
| 9     | عمر مبارك                                 | رئيس قسم التسجيل والتوثيق<br>mbark.oumer@yahoo.com       | 98627552   |         |
| 10    | مروى محفوظ                                | رئيسة دائرة الموالدة العامة<br>marwa.mahmoud@yahoo.com   | 93670675   |         |
| 11    | ولاء قط                                   | رئيسة دائرة الموالدة العامة<br>gustad@yahoo.com          | 16938806   |         |
| 12    | فاتن عبيد                                 | رئيسة دائرة الموالدة العامة<br>fatma.abida@yahoo.com     | 97693621   |         |

و على الأمر الرئاسي عدد 125 لسنة 2018 المؤرخ في 14 نوفمبر 2018 والمتعلق بتسمية أعضاء  
بالحكومة.

## قَرَر ما يلي :

**الفصل الأول :** تحدث صلب وزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري لجنة وطنية قطاعية تنبثق  
عنها لجان محلية و جهوية و إقليمية تعنى بالتصرف و التنسيق في ملف التغيرات المناخية و لجنة إستشارية  
مشتركة.

## **الفصل 2 :** تكلف اللجنة الوطنية القطاعية بالمهام التالية :

- تعبئة جميع الفاعلين في مجال مكافحة تغير المناخ و تنسيق جهود كافة المتدخلين صلب الوزارة  
المكلفة بالفلاحة بشأن المسائل المتعلقة بالتغيرات المناخية.
- الإستغلال الأمثل لفرص و إمكانيات التمويل في مجال الحد و التأقلم مع تأثيرات التغيرات  
المناخية.
- التنسيق الفعال للأنشطة المتعلقة بتنفيذ الإتفاقية الإطارية للأمم المتحدة حول تغير المناخ  
CCNUCC مع الشركاء على المستوى الوطني.
- إضفاء المزيد من النجاعة على مساهمة الوزارة المكلفة بالفلاحة في المفاوضات حول المناخ.
- وضع برنامج عمل في مجال التغيرات المناخية و متابعة تنفيذه و تقييمه.
- متابعة إنجاز الجرد الوطني للغازات الدفيئة الذي يتم إعداده من قبل اللجنة القطاعية لجرد  
الغازات الدفيئة.
- تعزيز التنسيق الأفقي بين الإستراتيجيات القطاعية في مجالات الزراعة و الغابات و الموارد المائية  
و الصيد البحري ذات العلاقة بالتغيرات المناخية و حسن إدارة الملفات المتعلقة بها.
- تعزيز التشاور و الحوار و التنسيق مع كافة الأطراف المتدخلة في قضايا التغيرات المناخية على  
الصعيد الوطني و الجهوي و المحلي من وزارات معنية و منظمات دولية مانحة و إقليمية  
و محلية و منظمات غير حكومية و ممثلي المجتمع المدني.
- العمل على إعداد الخطوط المرجعية للدراسة المتعلقة بالمخطط الوطني للتأقلم في قطاع  
الفلاحة و الموارد الطبيعية و الصيد البحري PNA و متابعة إنجازها.
- وضع برنامج عمل لدعم القدرات في مجالات التأقلم و الحد من تأثيرات تغير المناخ و تعبئة  
التمويلات في إطار الآليات المتاحة لتمويل المناخ و خاصة الصندوق الأخضر للمناخ.

- متابعة تنفيذ المساهمة المحددة وطنيا (NDC)

وزير الفلاحة والموارد المائية  
والصيد البحري  
سمير الجنتي  
2019/09/03

### الفصل 3: تتكوّن اللجنة الوطنية القطاعية للتصرف و التنسيق الخاصة بالتغيرات المناخية من الأعضاء

الآتي ذكرهم :

- رئيس : رفيق العيني، منسق اللجنة بديوان السيد الوزير
- هشام بن سالم، ممثل عن مؤسسة البحث و التعليم العالي الفلاحي
- عبد الرحمان الوصلي، ممثل عن مكتب التخطيط و التوازنات المائية
- أمينة الهيشري، ممثلة عن مكتب التعاون الدولي
- مروان دبوني، ممثل عن الإدارة العامة للسدود و الأشغال المائية الكبرى
- نجلاء خلفون، ممثلة عن الإدارة العامة للموارد المائية
- رابعة بن صالح، ممثلة عن الإدارة العامة للإنتاج الفلاحي
- هيكل حشلاف، ممثل عن الإدارة العامة للإنتاج الفلاحي
- عصام عناطر، ممثل عن الإدارة العامة للتهيئة و المحافظة على الأراضي الفلاحية
- فوزي البطي، ممثل عن الإدارة العامة للتهيئة و المحافظة على الأراضي الفلاحية
- إيمان دربال، ممثلة عن الإدارة العامة للشؤون القانونية و العقارية
- كمال علوي : ممثل عن الإدارة العامة للغابات
- رفيق النوايلي : ممثل عن الإدارة العامة للصيد البحري و تربية الأسماك
- مهدي خلاص، ممثل عن الإدارة العامة للتمويل و الإستثمارات و الهياكل الفلاحية
- نجاة الغربي، ممثلة عن الإدارة العامة للهندسة الريفية و إستغلال المياه
- فائق الرزقي، ممثلة عن وكالة الإرشاد و التكوين الفلاحي
- بشير الونيسي، ممثل عن وكالة النهوض بالإستثمارات الفلاحية

و يمكن لمنسق اللجنة دعوة كل شخص يرى من الضروري حضوره لأشغالها.

### الفصل 4 : تقوم اللجنة بالمهام المنصوص عليها بالفصل 2 أعلاه في إطار تشاوري و توافقي مع جميع

الفاعلين الوطنيين في مجال تغير المناخ و ذلك من خلال :

- عقد اجتماعات دورية لرصد التقدم المحرز في مختلف الأنشطة المتصلة بالتغيرات المناخية.
- عقد اجتماعات شهرية تضم أعضاء اللجنتين الوطنية القطاعية و الإستشارية المشتركة لدراسة المسائل المتعلقة بالتغيرات المناخية و المصادقة عليها.

وزير الفلاحة و الموارد المائية  
والصيد البحري  
سمير الحبيب  
2019/02/01  
اعتراف

- عقد اجتماع كل 3 أشهر تحت إشراف السيد وزير الفلاحة و الموارد المائية و الصيد البحري أو من ينوبه.
  - عقد لقاءات و اجتماعات أخرى عند الضرورة و حسب أهمية المواضيع المطروحة.
  - إعداد التقارير و الوثائق الضرورية للمساهمة الفعالة في دراسة الملفات المتعلقة بتغير المناخ و في المفاوضات متعددة الأطراف.
  - إعداد تقرير سنوي حول نشاط اللجنة يرفع إلى السيد الوزير.
  - تمثيل وزارة الفلاحة و الموارد المائية و الصيد البحري في الأعمال و الاجتماعات المرتبطة بتغير المناخ و رفع تقارير في الغرض إلى السيد الوزير
- الفصل 5:** تكلف اللجنة الاستشارية المشتركة المحدثّة في مستوى الفصل الأول من هذا المقرر بإبداء الرأي بخصوص المسائل المتعلقة بالتغيرات المناخية التي تعرضها عليها اللجنة الوطنية القطاعية.
- الفصل 6:** تتكوّن اللجنة الاستشارية المشتركة من ممثلي الهيكل و المنظمات التالية :
- أعضاء اللجنة الوطنية القطاعية المنصوص عليها بالفصل 3 من هذا المقرر.
  - ممثل عن الإتحاد التونسي للفلاحة و الصيد البحري
  - ممثل عن النقابة التونسية للفلاحة
  - ممثل عن كنفدرالية المؤسسات المواطنة التونسية
  - ممثل عن الشبكة البديلة للشباب (راج تونس)
  - ممثل عن الديناميكية حول المياه (Dynamique autour de l'eau)
- الفصل 7:** يلغى المقرر عدد 846 بتاريخ 3 مارس 2017.
- الفصل 8:** يدخل هذا المقرر حيز التنفيذ بداية من تاريخ إمضائه.
- تونس - 11 فيفري 2019

وزير الفلاحة و الموارد المائية و الصيد البحري

وزير الفلاحة و الموارد المائية  
والصيد البحري  
سمير الطيب



Octobre 2019

SAS SalvaTerra

6 rue de Panama

75018 Paris I France

Tél : +33 (0)6 66 49 95 31

Email : [info@salvaterra.fr](mailto:info@salvaterra.fr)

Web : [www.salvaterra.fr](http://www.salvaterra.fr)

Vidéo : [www.salvaterra.fr/fr/video](http://www.salvaterra.fr/fr/video)

